

Conditions de fonctionnement du collège – Version 1 A partir du jeudi 02 septembre 2021

Accueil de tous les élèves qui sont accueillis dès le 02 septembre 2021 en présentiel.

Le pass sanitaire n'est pas exigé pour entrer au collège mais la vaccination de tous est vivement conseillée pour limiter la circulation du virus.

Une graduation comportant quatre niveaux avec des mesures proportionnées est mise en place :

- **niveau 1 / niveau vert ;**
- **niveau 2 / niveau jaune ;**
- **niveau 3 / niveau orange ;**
- **niveau 4 / niveau rouge.**

A compter du 02 septembre, les mesures de fonctionnement à appliquer sont celles du

Niveau 2 / niveau jaune.

Ces dispositions seront appliquées, dans la mesure du possible, en tenant compte du contexte du collège.

En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à l'autre pourra être déclenché et le document actualisé.

Rôle essentiel des parents d'élèves :

- Ne pas envoyer votre enfant au collège en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez votre enfant ou dans la famille.
- **Informez systématiquement le collège**, en privilégiant le mail, lorsque votre enfant est concerné par une mesure d'éviction (**élève ou membre du foyer testé positif à la Covid-19** ou cas contact à risque). **L'élève concerné ne doit pas se rendre au collège**. L'interlocutrice privilégiée est Mme, infirmière scolaire.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Accueil de personnes extérieures :

Le collège reste accessible à tous, le pass sanitaire n'est donc pas exigé à l'entrée.

Il est obligatoire de se **désinfecter les mains en entrant, porter un masque de protection et se conformer à toutes les mesures sanitaires prescrites.**

Pour joindre le collège : par téléphone au 02.38.79.00.22 ou par la messagerie du collège :

ce.0451038j@ac-orleans-tours.fr

Règles spécifiques : cas contact confirmé:

- 1- L'élève testé positif est mis en isolement.
- 2- **Les élèves non-vaccinés** seront placés en isolement au domicile durant 7 jours. Ces derniers devront suivre les apprentissages à distance en se connectant à l'ENT et PRONOTE.
- 3- **Les élèves présentant une vaccination complète** pourront poursuivre en classe.

Les responsables légaux des élèves seront immédiatement informés par un courrier/courriel. Cette information vaut justificatif de la suspension de l'accueil des élèves non vaccinés.



APPLICATION DES GESTES BARRIERE

- Port du masque : Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Le port d'un masque "grand public" de catégorie 1 ou chirurgical (pas de masque "fabrication maison") est obligatoire pour tous, tant dans **les espaces clos que dans les espaces extérieurs** y compris lorsque la distanciation physique d'au moins un mètre est garantie. *(Le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité : prise de repas, pratiques sportives, etc. Dans ces situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation).*

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

- Hygiène des mains: le lavage des mains est essentiel. Il se fera au savon ou au gel hydro alcoolique. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux et se fera en utilisant du papier jetable, ou en laissant sécher ses mains à l'air libre.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima : A l'arrivée dans l'établissement ; Avant et après chaque repas ; Avant et après les récréations ; Après être allé aux toilettes ; Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

- Limitation du brassage des élèves : Elle est toujours requise dans la mesure du possible. Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible, la limitation du brassage s'applique par niveau.

Les adultes veilleront à ne pas brasser les élèves de groupes différents et à maintenir une distance physique d'un mètre entre chaque groupe (classe, groupe de classe ou niveaux) à l'intérieur de la salle.

-La distanciation physique d'au moins un mètre est recherchée au maximum dans les espaces clos et respectée dès que cela est matériellement possible : entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face.

Elle n'est pas appliquée dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

D'autres pratiques à appliquer pour limiter la propagation du virus

- Nettoyage et désinfection des locaux et matériels

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Chaque fois que le groupe classe change de salle, les tables sont nettoyées par le professeur ou l'adulte présent, qui seul utilise le virucide et peut solliciter l'aide des élèves pour essuyer.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour notamment par les professeurs, lorsque les élèves sont en groupes.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée ou le respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation.

- Aération des classes et des locaux, renforcée: Les règles concernant l'aération des locaux, doivent être strictement respectées. Une aération de tous les locaux occupés (dont les salles de classe) doit avoir lieu au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les interours, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures. Chaque adulte veillera à la stricte mise en œuvre de ces consignes d'aération, le plus fréquemment possible.

Fonctionnement administratif et pédagogique du collège Niveau 2 / Niveau jaune

- Accueil des élèves.

Les élèves entrent et sortent aux horaires indiqués sur leur emploi du temps, y compris les élèves bénéficiant du dispositif ULIS.

Les élèves ne doivent pas stationner aux abords ni en arrivant ni en quittant le collège pour leur sécurité (brassage et plan Vigipirate Alerte Attentat).

Les élèves montent à la sonnerie, dans les salles de classe indiquée sur l'emploi du temps selon le découpage suivant :

Escalier A (hall) : 101 – 102 -103 -109 – 110 -202 -203 -209.

Escalier B : 104 -105 -106 -107 -108 -204- 205 -206 -

Les assistants d'Éducation (AED) accompagneront les élèves dans leurs déplacements et les professeurs sont présents devant les salles pour les accueillir.

- Circulation

Les élèves utilisent l'escalier le plus proche de la salle pour leurs déplacements.

- Services

Les emplois du temps seront définitifs à compter du **lundi 20 septembre 2021**. A cette date, les élèves seront informés du fonctionnement et des règles des différents services proposés au collège, tels que : les clubs, le foyer des élèves, le CDI...

- Récréations

Les élèves vont en récréation dans la cour aux horaires habituels.

- Organisation EPS

Les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), une distanciation de 2 mètres est respectée. **Seuls les sports de contact en intérieur ne sont pas autorisés.**

Les activités physiques et sportives sans port du masque sont autorisées à l'extérieur et à l'intérieur des espaces clos dans le strict respect de la distanciation physique

- Organisation de la demi-pension

Le service de restauration reste ouvert en tenant compte des évolutions rendues nécessaires par le contexte sanitaire actuel.

Il sera toujours possible pour un externe de déjeuner « au ticket » en l'achetant au préalable.

Au restaurant scolaire, le respect de la distance de deux mètres entre élèves est matériellement impossible. Les élèves déjeuneront ensemble, entre élèves d'un **même niveau** et toujours à la même table. Le port du masque est obligatoire, même lorsqu'ils sont assis, tant qu'ils ne consomment pas un plat ou une boisson. **Tout déplacement est interdit.** Une distance d'au moins un mètre est respecté entre les niveaux

Document est élaboré dans le respect du cadre sanitaire : <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257>